

RAPPORT D'ACTIVITES

- 2014 -



ASSOCIATION
« LA MAISON DES ENFANTS »

Sommaire

LE RAPPORT MORAL	3
I. PRESENTATION GENERALE	4
HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	4
LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	4
L'EQUIPE ASSOCIATIVE	5
NOS PARTENAIRES	7
II. LES SERVICES DE LA MAISON DES ENFANTS	9
L'ACCUEIL DE LOISIRS	9
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE	13
LES SEJOURS ACCESSOIRES	14
LES AUTRES PROJETS SOUTENUS EN 2014	15
LE RAPPORT FINANCIER	18
III. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER	19
LES PRODUITS D'EXPLOITATION	19
LES CHARGES D'EXPLOITATION	20
LES PRODUITS FINANCIERS	21
LES CHARGES FINANCIERES	21
LES PRODUITS EXCEPTIONNELS	21
LES CHARGES EXCEPTIONNELLES	22
ANNEXE « GOUVERNANCE ASSOCIATIVE »	23
ANNEXE « ORGANIGRAMME »	24
ANNEXE « TARIFICATION 2014/2015 »	25
ANNEXE « PRODUITS - BUDGET PREVISIONNEL 2015 »	27
ANNEXE « CHARGES - BUDGET PREVISIONNEL 2015 »	28
ANNEXE « RAPPORT FINANCIER 2014 »	29

LE RAPPORT MORAL

2014

- Maison des enfants -

I. PRESENTATION GENERALE

Historique de l'Association

L'association « La maison des enfants » apparaît au Journal Officiel le 07 juillet 2001. Le 22 juillet de la même année, l'association organise sa première fête de l'artisanat. Les enfants ont participé toute la journée à divers ateliers créatifs et ont récolté des fonds pour financer les premières activités de l'association.

En Septembre 2001, l'accueil périscolaire prend possession des locaux, à l'étage de l'ancien presbytère. Le premier agrément officialise l'accueil de 17 enfants.

En janvier 2002, un Accueil de loisirs est créé et accueille entre 12 et 15 enfants. L'accueil périscolaire se développe rapidement et les locaux deviennent trop petits pour répondre à tous les besoins. L'équipe d'animation est également renouvelée et Laetitia BOUGHANMI devient la nouvelle directrice de la maison des enfants. Des parents bénévoles viennent la soutenir jusqu'à l'embauche d'une deuxième animatrice.

A la rentrée 2003, les services de l'association sont déménagés dans la salle de motricité de l'école du parc. Le nouvel agrément permet d'accueillir 30 enfants. Une troisième personne, mise à la disposition par la commune de CHAUVE, vient en renfort lorsque les effectifs deviennent trop importants.

En 2004, la Protection Maternelle Infantile donne une dérogation à la maison des enfants pour accueillir jusqu'à 36 enfants. Cet été là, l'Accueil de loisirs ouvrira une dizaine de jours et accueillera 74 enfants, réparties en 46 familles.

En septembre 2005, la rentrée se fait dans de nouveaux locaux, adjacents au restaurant scolaire. L'agrément passe alors à 40 places. Une troisième animatrice est embauchée et le nombre d'inscrits est de 125 enfants.

En 2006, la maison des enfants met en place un système de restauration collective. Un Contrat Temps Libre est conclu avec la C.A.F. et permettra de financer des sorties.

En juillet 2007, le premier séjour est organisé et emmènera une dizaine d'enfants.

En 2008, une quatrième animatrice est embauchée et les effectives atteignent, en moyenne, une quarantaine d'enfant. L'Accueil de loisirs ouvre 9 semaines sur l'année et organise 2 séjours.

L'année suivante, la maison des enfants est ouverte six semaines sur l'été et organise trois séjours. Le pôle ouvre ses portes en Octobre 2009.

Une nouvelle direction arrive en 2010, entraînant la création du poste de Responsable enfance. Le journal « Taluça » fait son apparition. Ecrit par les enfants, ce journal raconte la vie de l'association.

En 2011, une nouvelle animatrice vient renforcer l'équipe pédagogique.

Au 1^{er} janvier 2013, l'association déménage dans de nouveaux locaux communaux avec une nouvelle capacité d'accueil de 100 mineurs et un espace de 500 m² dédié aux activités pédagogiques.

En 2014, la réforme des rythmes scolaires est mise en place sur la commune de CHAUVE. La maison des enfants participe à l'organisation des animations avec la mise à disposition d'un coordinateur et de six animateurs pour la commune.

Le fonctionnement de l'Association

a. Les agréments

L'association, au titre des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.), possède plusieurs autorisations administratives pour pouvoir accueillir les enfants dont :

- La déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale portant l'autorisation, pour l'établissement, de proposer un accueil collectif, à caractère éducatif, hors du domicile parental et pendant les vacances scolaires ou les loisirs ;

- L'avis de la Protection Maternelle Infantile autorisant l'Association à accueillir des enfants de moins de 6 ans.

- Une autorisation municipale permettant à l'Association de bénéficier des locaux municipaux et d'y recevoir du public.

b. Les missions

La maison des enfants a pour objet de proposer et promouvoir des activités récréatives, ludiques, culturelles, dans une démarche à visée éducatives, en direction des familles, des enfants et des adolescents, en privilégiant les familles de la Commune de CHAUVE.

Son ambition est d'apporter des réponses de qualité aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes en favorisant l'épanouissement des personnes accueillies.

Son action vise notamment :

- à organiser et gérer l'accueil périscolaire proposé aux élèves le matin et le soir de chaque journée d'école ;
- à organiser lors des temps de loisirs et de vacances, des accueils et séjours collectifs, avec ou sans hébergement, ainsi que toutes autres actions spécifiques permettant d'assurer l'épanouissement des mineurs et de renforcer l'objet de l'Association, notamment en ce qui concerne les parents, les familles, la formation des animateurs et intervenants ;
- à mettre en place toute action permettant la réalisation de son objet.

c. Les locaux

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la maison des enfants s'est installée dans de nouveaux locaux mis à sa disposition par la commune de CHAUVE.

Les nouveaux bâtiments ont une surface d'environ 550 m² réparties en plusieurs espaces : une salle 3/5 ans, une salle 6/8 ans, une salle 9/12 ans, une cuisine aménagée, un atelier bricolage, une lingerie, un dortoir, une salle de réunion et un local technique.

Une cour, comprenant un jardin, permet aux enfants de profiter des activités extérieures.

L'équipe associative

L'action associative est le fruit d'un investissement commun entre les différentes composantes de l'Association. Notre souhait est donc de laisser une place à tous les acteurs qui ont envie de porter notre projet social.

a. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (C.A.) a pour rôle de préparer et de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale. Il a notamment pour fonction de :

- Fixer les grandes orientations de l'Association et de veiller à leur exécution ;
- Approuver le règlement intérieur, élaboré par le bureau ;
- Décider du plan d'action et du budget prévisionnel associé, arrêter les actions précises en cours d'années en respectant les lignes budgétaires prévisionnelles ;
- Se prononcer sur l'admission ou la radiation de membres ;
- Emettre toute suggestion et proposition favorisant l'obtention de financements nécessaires aux projets agréés par lui ;
- Définir des groupes de travail et de réflexion ;
- Valider le recrutement du directeur/trice ;
- Autoriser le Président à conclure tout accord cadre utile à la réalisation des objectifs de l'Association ;
- Décider du barème annuel des cotisations.

Le C.A. a été en partie renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 07 juin 2014. M. Benoit MONIER, élu en 2012, a poursuivi son mandat de président et plusieurs adhérents, déjà administrateurs en 2013, ont souhaité poursuivre leur investissement en 2014.

Le C.A. comprend quinze administrateurs dont le président de l'Association. Deux représentants de la Commune de CHAUVE peuvent également, en tant que membres de droit, participer au C.A. sans toutefois prendre part aux votes.

En 2014, le C.A. a travaillé sur une nouvelle tarification pour les familles, la création de nouveaux services pour les adhérents et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

L'ensemble de ces thématiques n'ont pas été toutes préparées en C.A. L'Association a fait le choix de créer trois commissions dans lesquelles chaque administrateur a pu s'investir : une commission « employeur », une commission « finance » et une commission « communication ». De cette manière, celles-ci préparent les dossiers pour que, lors des C.A., les administrateurs puissent avoir toutes les informations nécessaires avant de voter les propositions inscrites à l'ordre du jour.

b. Les commissions

La commission « employeur » prépare l'ensemble des décisions concernant le recrutement, le suivi et la gestion administrative du personnel (suivi des missions, des congés payés, etc.) et organise le plan de formation. Celle-ci se réunit ponctuellement en fonction de l'actualité de l'association.

La commission « finance » définit les orientations budgétaires de l'Association, suit la comptabilité et la trésorerie, établit une analyse financière et contrôle la réalisation des investissements. Cette commission est composée de trois administrateurs¹ et de deux représentants de la Commune de CHAUVE

La commission « communication » assure l'information et la promotion des services de l'Association, en interne comme auprès de ses partenaires. Ainsi, elle met en place les plaquettes des services, contacte les médias et prépare les documents administratifs (tarifs, dossiers, etc.). Celle-ci se réunit ponctuellement en fonction de l'actualité de l'association.

c. L'équipe salariée

L'association comprend huit salariés² dont un poste de directeur, un poste de responsable enfance, un poste de coordinateur de projets et cinq postes d'animateur.

L'année 2014, comme l'année précédente, a connu de nombreux événements. Mélodie ELOUARD a quitté l'association au mois d'août et Antoine BOURDOISEAU a connu un heureux événement en juillet.

Trois nouveaux salariés sont venus renforcer notre équipe pédagogique :

- * Maxime HERIVAUX, en tant que coordinateur de projets, a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre les activités périscolaires en lien avec la réforme des rythmes scolaires. Il sera également chargé de développer de nouveaux projets au sein de l'association. M. HERIVAUX est en contrat à durée indéterminée, en modulation du temps de travail de type A et dont le poste fait l'objet d'un financement de la part de l'état (contrat d'avenir) ;
- * Elodie CHOLLET, en tant qu'animatrice, a pour mission d'encadrer les activités sur l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et sur les activités périscolaires. Elle a également en charge la communication de l'ensemble des actions portées par la maison des enfants. E. CHOLLET est en contrat à durée déterminée dont le poste fait l'objet d'un financement de la part de l'état (contrat d'accompagnement à l'emploi) ;
- * Stéphanie GOUY, en tant qu'animatrice, a pour mission d'encadrer les activités sur les activités périscolaires. S. GOUY est en contrat à durée indéterminée intermittent.

Nous saluons l'investissement des animateurs et animatrices, titulaires et remplaçants, qui ont assuré l'accueil des enfants tout au long de cette année.

d. Le service comptable

En concertation avec trois autres structures du territoire (« Anim'Action » à PORT ST PERE, « Le navire des lutins » à BOURGNEUF EN RETZ et l'AFR de CHEMERE), la MDE a conclu, à partir du 1^{er} janvier 2013, une convention pour la création d'un poste mutualisé de comptable. Employée par l'association « Anim'Action » et mise à la disposition de la MDE, Anne BELLANGER intervenait un mercredi sur deux, de 08h00 à 13h30.

¹ Cf. Annexe « Gouvernance associative », p.23

² Cf. Annexe « Organigramme », p.24

Au 31 décembre 2014, cette convention de mutualisation a été clôturée. D'un commun accord entre l'A.F.R. de CHEMERE et La maison des enfants, un nouveau poste mutualisé a été créé au 1^{er} janvier 2015 avec la réembauche d'Anne BELLANGER. Ce nouveau poste est pris en charge par l'A.F.R. et fait l'objet d'une mise à disposition à la M.D.E.

e. Bilan des formations

La formation des salariés permet de maintenir en veille les acquis et les connaissances liées à la réglementation, de développer de nouvelles compétences professionnelles et d'améliorer la qualité de nos animations.

Ainsi, Fiorenza LEROUX a validé, en juin 2014, un Certificat de Qualification Professionnel « Animatrice périscolaire ». Son évaluation portait sur la réalisation d'un atelier culinaire avec les enfants et le jury a apprécié, comme les enfants, le projet mené pendant plusieurs mois.

Tous les salariés de l'association ont pu également participer à la formation « Incendie et évacuation ». Organisée sur trois heures, elle avait pour objectif de former les animateurs à la manipulation des extincteurs et aux méthodes d'évacuation en cas d'incendie.

Nos partenaires

La maison des enfants bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour accomplir ses missions. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement de nos services.

a. La Commune de CHAUVE

La commune de CHAUVE, partenaire de l'Association depuis sa création, aide la maison des enfants de différentes manières :

Elle apporte une aide financière en versant une subvention de fonctionnement, en mettant à disposition des locaux municipaux et en contribuant au financement de l'emploi tremplin de l'Association. Ce dernier a été mis en place en 2010 et a pour objectif la pérennisation du poste de directeur. Il est financé en partie par la Commune et par la région des Pays de la Loire.

Une Convention Pluriannuelle d'Objectifs a été signée entre notre association et la commune de CHAUVE, garantissant le financement de nos services jusqu'en 2015.

Elle apporte un soutien humain en permettant à l'Association de faire appel à ses services administratifs et techniques. Elle met également à disposition de l'association les locaux communaux (accueil de loisirs, salle de motricité, théâtre et salle de sport) ainsi que le minibus communal.

Enfin, depuis la rentrée scolaire 2013, nous avons établi un partenariat avec la bibliothèque de CHAUVE. Les enfants participent, tous les mercredis après midi, à des ateliers de lecture et d'écriture pour créer des projets culturels. Nous participons également à la quasi-totalité des actions mises en place par la bibliothèque (*Les rats de bibliothèques, les goûters lectures, le conte de Noël, ...*)

Nous remercions Monsieur le Maire ainsi que son Conseil Municipal, les services techniques et administratifs et les services généraux pour leur soutien et implication auprès de notre association.

b. La Caisse d'Allocation familiale et la Mutualité Sociale Agricole

Depuis plusieurs années, la Caisse d'Allocation Familiale ou la Mutualité Sociale Agricole soutiennent les actions portées par la maison des enfants. Ces deux administrations financent notre établissement à hauteur de 0.50 € par heure de « présence enfant ».

Elles interviennent également sur des financements ponctuels comme une aide à l'investissement ou à l'équipement. Par exemple, en 2014, la C.A.F. a financé plusieurs projets associatifs : l'achat de matériel pédagogique, la mise en place d'actions en faveur de la jeunesse et l'organisation d'un plan de communication.

c. Le Conseil Régional

Le Conseil Régional, via le dispositif Emploi tremplin, subventionne la maison des enfants afin de pérenniser le poste de directeur. Cette subvention, échelonnée de 2010 à 2015, est dégressive et, pour l'exercice 2014, était équivalente à 9 030 euros.

L'association a demandé la prolongation de la convention « Emploi tremplin » pour la période 2015/2018 afin de sécuriser l'évolution de l'association avec, notamment, le développement de nouveaux services pour les

habitants (Coordination des activités périscolaires, actions jeunesse, dispositif Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité).

d. Le Conseil Général

Le Conseil Général (C.G.) est un acteur important de l'action sociale à l'échelle départementale. La maison des enfants bénéficie, grâce à l'investissement du C.G. dans le secteur de l'enfance, de deux dispositifs distincts :

- ✓ Le dispositif « Etat, Ville, Vie, Vacances », proposé conjointement par la C.A.F., la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil Général, participe au financement d'actions ponctuelles portées vers la jeunesse. En 2014, pour pouvoir organiser un séjour pour les enfants de 10 ans à 12 ans, la maison des enfants a reçu une subvention de 1 000 euros.
- ✓ Le Contrat d'Objectif Local d'Animation a pour but d'accompagner financièrement le fonctionnement des structures en attribuant une subvention en fonction des projets mis en place, des besoins répertoriés sur les territoires, de la diversité des services proposés, etc. En 2014, notre Association a reçu une subvention de 1 600 euros.

e. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) est un organe déconcentré de l'état qui gère l'agrémentation des A.C.M. et en assure le contrôle.

La maison des enfants doit ainsi déclarer l'ensemble des périodes d'ouverture ainsi que les professionnels intervenants auprès des enfants.

La D.D.C.S. est également un partenaire privilégié de l'Association sur l'ensemble des questions en lien avec la réglementation ou la sensibilisation aux diverses problématiques sociales.

f. La fédération Animation Rurale 44

La fédération « Animation rurale 44 » est une fédération départementale d'éducation populaire qui accompagne la vie associative pour la création, la gestion et le développement de services de proximité.

Pour bénéficier des services de cette fédération, la M.D.E. a conclu deux conventions :

- ✓ Une convention « paie » : Cette option transfère la fonction « paie » à A.R.44. Elle sécurise le fonctionnement de la MDE puisque ce service est assuré par des comptables spécialisés dans la réalisation des paies ;

Une convention d'adhésion : Cette convention permet à notre association de bénéficier de l'aide et de l'expertise d'A.R.44 dans la gestion de la vie associative. Elle accompagne l'association en formant et informant les salariés et les administrateurs, en soutenant la création de nouveaux projets ou en recherchant et développant de nouveaux partenariats. Cette fédération est d'ailleurs à l'initiative de la mutualisation d'un poste de comptable entre quatre associations : Le navire des lutins de BOURGNEUF EN RETZ, Le tourniquet d'ARTHON EN RETZ, Anim'action de PORT SAINT PERE et La maison des enfants de CHAUVE.

II. LES SERVICES DE LA MAISON DES ENFANTS

La Maison des enfants comprend deux services : l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire. L'Accueil de loisirs se décline également en deux services différents. Le premier service correspond à la prise en charge des enfants en établissement et le deuxième service comprend l'organisation de séjours « accessoires » lors des périodes estivales.

Sur l'ensemble de l'année, la fréquentation des enfants en fonction de leur sexe et de leur catégorie d'âge donne le tableau suivant :

Enfants	Masculin	Féminin	Total
De 3 ans à 5 ans	41	33	74
De 6 ans à 11 ans	98	87	185
De 12 ans à 14 ans	10	7	17
<i>Total</i>	<i>149</i>	<i>127</i>	<i>276</i>

En 2014, l'Accueil de loisirs a accueilli les enfants de 125 familles. L'Accueil périscolaire, avec une meilleure fréquentation, a accueilli les enfants de 149 familles.

L'accueil de loisirs

a. Les objectifs de l'Accueil de loisirs

L'Accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans à 12 ans lors des mercredis et vacances scolaires. Pour l'année 2014, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient les suivants :

- ✓ Créer des projets intergénérationnels au sein de l'environnement communal ;
- ✓ Développer des actions socioculturelles en faveur du territoire ;
- ✓ Mettre en place des partenariats avec différents acteurs du pays de retz, avec et pour les enfants ;
- ✓ Sensibiliser les enfants à l'intérêt de préserver l'environnement.

Ces objectifs représentent le fil conducteur de l'équipe pédagogique. Ils sont, à ce titre, questionnés tout au long de l'année pour se rapprocher le plus possible de objectifs visés.

b. Le fonctionnement

L'Accueil de loisirs a été ouvert tous les mercredis de l'année 2014 lors de la période scolaire. Les enfants ont également été accueillis pendant les vacances scolaires et, pour la deuxième année, sans interruption.

L'ouverture de l'établissement lors des quinze premiers jours d'août a été reconduite suite à un premier essai en 2013. L'association attendait une fréquentation au moins égale à celle de l'année dernière mais elle a été nettement inférieure. En conséquence, l'association n'ouvrira plus sur cette période là et proposera aux familles d'inscrire leur enfant dans les accueils de loisirs des communes avoisinantes.

L'accueil des mercredis/petites vacances débute à 07h30 et se termine à 19h00. Cette organisation semble satisfaire la plupart des familles.

Les familles ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) en demi journée ou en journée lors des mercredis. De cette manière, nous respectons les engagements des enfants auprès des autres associations du territoire (activités musicales ou sportives). La réforme des rythmes scolaires a modifié en cours d'année les horaires proposés. L'accueil de loisirs n'est désormais ouvert qu'à partir de 12h00 et jusqu'à 19h00.

Suite aux demandes des familles, l'association propose également un service de restauration le mercredi midi, de 12h00 à 13h30. Les enfants peuvent ainsi manger au restaurant scolaire et rentrer chez eux l'après midi.

Les inscriptions des petites et grandes vacances ont été modifiées pour stabiliser les inscriptions et éviter des variations importantes d'enfants entre le matin et l'après midi. Un système de forfait a été instauré avec une réservation d'au moins deux jours par semaine jusqu'en août 2014, puis une réservation d'un jour à partir de septembre.

La tarification a été retravaillée pour tenir compte des impacts de la réforme des rythmes scolaires mais également des demandes des familles. Un forfait « fratrie » a été mis en place à partir du 01 septembre 2014. Celui-ci diminue les tarifs des forfaits selon que la famille inscrive un enfant, deux enfants ou trois enfants.

Les inscriptions des enfants se font sous forme de réservation. Les familles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ensuite ces informations pour organiser son service (recrutement, restaurant scolaire, sortie, etc.).

Des actions ponctuelles font l'objet d'une tarification particulière comme les sorties, les séjours, les veillées ou les nuitées.

La commune de CHAUVE a acheté, en 2012, un minibus de 9 places. Mis à la disposition des associations, le minibus a été utilisé de nombreuses fois par la maison des enfants. Il facilite l'organisation des séjours et des sorties.

c. Les données sociologiques

L'accueil de loisirs a pour finalité d'accueillir, en priorité, les enfants de CHAUVE. Nous retrouvons donc la répartition suivante des familles :

Répartition des familles par ville			
	2012	2013	2014
CHAUVE	125	128	112
PORNIC	7	6	2
ARTHON EN RETZ	5	5	2
AUTRES COMMUNES	9	15	10

La proportion des familles habitant en dehors de CHAUVE est en légère diminution mais reste une constante depuis plusieurs années. Nous accueillons des familles de communes différentes pour des raisons principalement professionnelles. Les parents travaillant sur CHAUVE ou à proximité de notre commune sont intéressés par nos services et participent au fonctionnement de notre association.

La tarification appliquée à l'association est répartie en huit quotients familiaux sous la forme suivante :

Répartition des familles par quotient familial			
	2012	2013	2014
De 0 à 400	7	5	7
De 401 à 600	15	14	12
De 601 à 800	17	20	14
De 801 à 1000	29	31	22
De 1001 à 1200	35	39	29
De 1201 à 1400	11	13	20

De 1401 à 1600	9	12	7
1600 et plus	23	20	15

Les quotients familiaux les plus représentés sont compris entre 800 € et 1200 €. Cette tendance reste stable entre 2012, 2013 et 2014. La nouvelle tarification appliquée au 1^{er} septembre 2014 avait pour premier objectif de faciliter l'inscription de nouvelles familles ayant un quotient familial compris en dessous de 800 €. Les effets de cette nouvelle tarification pourront être observés qu'après deux années de fonctionnement.

d. La fréquentation de l'Accueil de loisirs

La fréquentation de l'Accueil de loisirs se traduit en heures de présence. Voici les heures facturées par la Maison des enfants en 2011, 2012, 2013 et 2014 :

	2011	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Mercredis	5 800 h	7 052 h	6 508 h	5 841 h	- 661 h
Vacances scolaires	3 692 h	3 356 h	5 390 h	6 168 h	+ 778 h
Vacances estivales	4 176 h	6 290 h	8 172 h	8 002 h	- 170 h

Les fréquentations des mercredis sont en diminution par rapport à 2013. La réforme des rythmes scolaires a débouché sur l'ouverture des écoles les mercredis, de 09h00 à 12h00. Ces nouvelles dispositions ont entraîné la fermeture de l'accueil de loisirs sur les mêmes horaires et donc une perte d'activité de septembre à décembre. De même, pour des raisons financières, les familles minimisent les inscriptions à l'accueil de loisirs et trouvent des solutions alternatives moins coûteuses (entraide entre les familles, enfants seuls au domicile).

Les fréquentations des vacances scolaires sont en légère augmentation et les vacances estivales ont diminué en 2014. Plusieurs familles ont comparé le coût des modes de garde entre l'accueil de loisirs de CHAUVE et les accueils de loisirs des communes environnantes : notre tarification était plus élevée. Elles ont donc préféré inscrire leurs enfants dans les accueils de loisirs limitrophes.

Pour ne pas laisser cette situation perdurée, le Conseil d'administration a modifié la tarification au 1^{er} septembre 2014, en tenant compte des réflexions des familles.

- ✓ La fréquentation de l'Accueil de loisirs, pendant les petites et grandes vacances, se décompose ainsi :

	2014
Présence moyenne aux vacances de février, par jour	25 enfants
Présence moyenne aux vacances d'avril, par jour	18 enfants
Présence moyenne aux vacances d'octobre, par jour	23 enfants
Présence moyenne aux vacances de décembre, par jour	18 enfants

2014

Présence moyenne au mois de juillet, par jour

23 enfants

Présence moyenne au mois d'août, par jour

13 enfants

La fréquentation moyenne des enfants au mois d'août étant faible, le conseil d'administration a décidé de fermer l'établissement lors des quinze premiers jours de ce mois. La maison des enfants indiquera aux familles les structures du territoire susceptibles d'accueillir leurs enfants sur cette période.

Les autres fréquentations de l'année sont plus importantes mais inégales en fonction des journées d'accueil. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis sont toujours très fréquentés. On remarque, par contre, une chute de la fréquentation lors des mercredis.

e. La tarification

La tarification de l'Accueil de loisirs comprend plusieurs éléments en fonction des périodes d'inscription. Les mercredis sont facturés en demi journée ou en journée. Les petites vacances et les grandes vacances sont facturés, depuis le 1^{er} septembre 2013, en forfait.

Des services annexes sont facturés en supplément : les sorties, les goûters, les petits déjeuners, les veillées et les nuitées.

La tarification³ a été réévaluée au 1^{er} septembre 2014 en intégrant, comme en 2013, huit tranches de quotients familiaux. L'association espère, avec cette nouvelle répartition, proposer une tarification plus adaptée aux ressources des familles. Elle comprend désormais une tarification « fratrie » avec, pour effet, de diminuer le coût des inscriptions pour les familles avec au moins deux enfants (par rapport à la tarification 2013).

Les familles souhaitaient également le retour du forfait « 1 jour ». L'association a donc réintégré cette possibilité au 1^{er} septembre 2014.

- ✓ Les tarifs moyens des mercredis se répartissent de la manière suivante :

Mercredis	2012	2013	2014
Matin	6.85 €	6.51 €	Fermeture
Matin et repas	9.74 €	10.21 €	Fermeture
Matin, repas et après midi	15.85 €	14.59 €	Fermeture
Repas et après midi	9.75 €	9.93 €	9.49 €
Après midi	5.54 €	6.69 €	Fermeture

Les tarifs moyens représentent les fréquentations des familles en fonction de la tarification et, notamment, des quotients familiaux. Plusieurs modalités d'inscription ont été supprimées avec la création de temps scolaires lors du mercredi matin. A partir du 1^{er} septembre 2014, les familles ne pouvaient inscrire leur enfant que sur la combinaison « Repas et après midi ».

Toutefois, il est intéressant de noter que la présence « repas et après midi » voit son tarif moyen baissé par rapport à 2013. Deux explications peuvent être retenues pour interpréter cette différence : une fréquentation plus importante des familles avec un quotient familial moins élevé et une baisse globale de la tarification (appliquée au 1^{er} septembre 2014).

³ Cf. Annexe « Tarification 2014/2015 », p. 25

f. Les perspectives

L'année 2014 aura conforté l'activité de l'accueil de loisirs malgré la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. La principale évolution pour 2015 concernera la fermeture de cet accueil sur les quinze premiers jours du mois d'août. Le conseil d'administration avait décidé d'ouvrir la maison des enfants sur cette période en 2013. Deux années ont été nécessaires pour faire un bilan de cet essai, qui n'a pas été concluant.

L'accueil périscolaire

a. Les objectifs de l'Accueil périscolaire

L'Accueil périscolaire accueille les enfants de 3 ans à 12 ans, avant et après les journées d'école. Pour l'année 2014, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient identiques à ceux de l'Accueil de loisirs :

- ✓ Créer des projets intergénérationnels au sein de l'environnement communal ;
- ✓ Développer des actions socioculturelles en faveur du territoire ;
- ✓ Mettre en place des partenariats avec différents acteurs du pays de retz, avec et pour les enfants ;
- ✓ Sensibiliser les enfants à l'intérêt de préserver l'environnement.

b. Les données sociologiques

La tarification, comme pour l'accueil de loisirs, est répartie en huit quotients familiaux sous la forme suivante :

Répartition des familles par quotient familial			
	2012	2013	2014
De 0 à 400	6	4	7
De 401 à 600	15	12	9
De 601 à 800	28	21	23
De 801 à 1000	30	28	26
De 1001 à 1200	37	36	39
De 1201 à 1400	10	11	21
De 1401 à 1600	11	11	8
1600 et plus	19	19	17

Les quotients familiaux respectent la même ventilation que l'accueil de loisirs : une représentation importante des familles ayant un quotient familial compris entre 601 euros et 1400 euros.

c. Le fonctionnement

L'Accueil périscolaire est ouvert tous les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis de l'année scolaire.

L'accueil périscolaire prend en charge les enfants à partir de 07h00 le matin jusqu'à 09h00. Un petit déjeuner est proposé aux enfants. A 08h45, les enfants sont répartis en fonction de leur école puis les animateurs les emmènent dans leur classe.

A 16h15, les animateurs vont chercher les enfants dans leur école. Arrivés à la maison des enfants, les enfants prennent un goûter et participent aux activités proposées par l'équipe d'animation. L'accueil se termine à 19h.

Les familles peuvent inscrire leurs enfants le matin ou le soir, pour un jour ou plusieurs mois. Elles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ces informations pour organiser ce service (recrutement, petit déjeuner et goûter).

d. La fréquentation des enfants

La fréquentation de l'Accueil périscolaire se calcule en heures de présence. Voici les heures facturées par la Maison des enfants en 2011, 2012, 2013 et 2014 :

	2011	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Périscolaire	15 522 h	15 965 h	16 591 h	18 453 h	+ 1 862 h

La fréquentation de l'accueil périscolaire est en nette augmentation par rapport à 2013. L'ouverture d'une période d'accueil supplémentaire, les mercredis matins, et l'augmentation de la fréquentation globale renforcent la pertinence de ce service au sein de notre association.

De nombreuses familles travaillent sur l'agglomération nantaise et sur l'agglomération nazairienne. L'amplitude horaire permet donc aux familles de concilier au mieux leur vie professionnelle et personnelle. Il peut être noté que l'accueil des familles dans un nouvel établissement a accompagné cette évolution positive depuis 2013.

e. La tarification

Comme pour l'accueil de loisirs, la tarification⁴ de l'accueil périscolaire a été modifiée en 2013. Deux nouvelles tranches de quotients familiaux avaient été ajoutées. De cette manière, notre tarification au quart d'heure est plus adaptée aux budgets des familles.

Notre tarification comprend également la facturation des petits déjeuners et des goûters.

f. Les perspectives

L'accueil périscolaire représente un service important pour les familles et l'organisation mise en place permet de répondre aux besoins du territoire. La capacité maximale d'accueil n'est pas encore atteinte et ne laisse pas présager de saturation dans les années à venir.

L'association a recruté un animateur supplémentaire depuis la rentrée 2014 pour respecter les taux d'encadrement imposés par la Caisse d'Allocations Familiales. D'autres animateurs pourraient venir compléter l'équipe pédagogique si les fréquentations venaient à augmenter dans les années à venir.

Les séjours accessoires

a. Les objectifs des séjours

Les séjours sont organisés pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils visent à :

- ✓ Faire découvrir les attraits de territoires différents de CHAUVE ;
- ✓ Sensibiliser les enfants à l'organisation coopérative au sein d'une vie en collectivité ;
- ✓ Favoriser l'implication des enfants en promouvant les démarches autonomes ;
- ✓ Valoriser la découverte de nouvelles activités ludiques, sociales, culturelles ou environnementales.

b. Le fonctionnement

De trois jours à cinq jours en fonction des âges, les séjours proposent un autre mode d'accueil des mineurs sur les périodes estivales. Les enfants ou adolescents partent en semaine avec une équipe d'animateurs. Ils participent pleinement à l'organisation de leurs vacances en installant le campement, en participant aux tâches de la vie quotidienne et en organisant eux-mêmes leurs loisirs.

La Maison des enfants emmène une partie du matériel nécessaire aux séjours et transmet, aux familles, un trousseau avec les éléments qui restent à leur charge (duvet, matelas, etc.).

En 2014, trois séjours ont été organisés selon les tranches d'âge 3/6 ans, 7/9 ans et 10/12 ans.

⁴ Cf. Annexe « Tarification 2014/2015 », p. 25

c. La fréquentation des enfants

La fréquentation des séjours se calcule en heures de présence. Voici les heures facturées par la Maison des enfants en 2011, 2012, 2013 et 2014 :

	2011	2012	2013	2014	Evolution 12/13
Séjours	1 020 h	1 390 h	1 460 h	1 730 h	+ 270 h

La fréquentation a augmenté entre 2013 et 2014. Elle confirme l'intérêt des familles pour ces actions ponctuelles et conforte les choix de l'association vis-à-vis de l'organisation proposée : des animateurs référents, présents toute l'année, pour assurer une cohérence éducative sur les trois séjours.

d. La tarification

Les tarifs des séjours varient en fonction du nombre de jours concernés et des activités proposées. Pour proposer des tarifs adaptés aux budgets des familles, la tarification est élaborée à partir des quotients familiaux.

En juillet 2014, les tarifs étaient compris entre 40 € et 75 € pour les séjours de trois jours et entre 80 € et 140 € pour les séjours de 5 jours.

e. Les perspectives

La maison des enfants propose depuis plusieurs années des séjours pour les enfants de 3 à 12 ans. Jusqu'en 2012, l'organisation des séjours était portée exclusivement par l'association, les familles et les enfants n'étant sollicités qu'au moment des séjours.

En 2013, l'association a réorienté ses attentes vis-à-vis des séjours. Deux lignes directrices ont été définies pour les années à venir :

Dans un premier temps, l'association souhaite que les enfants et adolescents s'impliquent, de manière durable, dans leurs loisirs. La structuration actuelle des loisirs renforce les comportements consuméristes au détriment d'accueils qualitatifs tels que les lieux de vie. Nous ne pourrions pas aider les jeunes à construire des projets sur nos territoires si nous renforçons nous-mêmes les principes individualistes. Ainsi, l'association souhaite que les jeunes définissent, planifient et organisent leurs projets, en bénéficiant de l'expertise de l'association dans ce domaine. Nous espérons, d'ici trois ans, avoir accompagné suffisamment de jeunes pour qu'ils puissent planifier et organiser les futurs séjours.

Dans un deuxième temps, la maison des enfants a souhaité poursuivre la mise en place d'actions en faveur de la jeunesse. En organisant des séjours, nous pourrions accompagner les enfants fréquentant actuellement l'accueil de loisirs vers de nouveaux projets socioculturels, adaptés à leur tranche d'âge. Nous maintiendrons, de ce fait, nos missions d'intervention sociale auprès des jeunes. L'association souhaite donc développer l'offre de séjours auprès des jeunes de 12 ans à 16 ans. Pour cela, nous suivrons le calendrier suivant :

2015 : Un séjour 03/05 ans, un séjour 06/08 ans, un séjour 09/11 ans et un séjour 12/14 ans ;

2016 : Un séjour 03/06 ans, un séjour 07/09 ans, un séjour 10/12 ans et un séjour 13/15 ans ;

2017 : Un séjour 03/06 ans, un séjour 08/09 ans, un séjour 10/13 ans et un séjour 14/16 ans ;

Les deux animateurs, qui ont accompagné les séjours cette année, ont organisé plusieurs temps de rencontre avec les enfants de plus de dix ans pour qu'ils définissent leurs lieux de vacances, les activités proposées, l'organisation des campements et les règles de vie appliquées.

Avec cette nouvelle organisation depuis 2013, une relation de confiance s'est instaurée avec les familles. Celles-ci reconnaissent le travail effectué par les animateurs sur les séjours. Les séjours étaient tous complets en 2014. Pour satisfaire toutes les demandes, l'association a décidé de mettre en place un quatrième séjour en 2015.

Les autres projets soutenus en 2014

a. Les actions jeunesse

Au 1^{er} septembre 2014, l'association a recruté un coordinateur de projets pour accompagner le développement de nouveaux services sur la commune dont un secteur jeunesse.

Il a été défini que Maxime HERIVAUX organisera, chaque année, deux séjours pour les enfants de plus de dix ans et les accueillera cinq semaines dans l'année dans un espace dédié aux jeunes. Pour faciliter l'organisation de ce service, les semaines d'animation seront programmées la première semaine des vacances de février, avril et octobre. Les deux autres semaines se dérouleront lors de la période estivale dont une la dernière semaine du mois d'août.

Concernant 2014, une première semaine d'animation a été proposée aux enfants avec un bilan positif :

- * 16 participants, de 10 ans à 14 ans, 7 garçons et 9 filles ;
- * 08 enfants accueillis en moyenne par jour et une journée avec un taux d'accueil plafonné ;
- * Sortie à NANTES, découverte de pratiques sportives, initiation « jeux » et aménagement de la salle.

b. Le passeport jeune volontaire

La maison des enfants a mis en place, en 2014, le dispositif « Passeport Jeune Volontaire ». Proposé aux enfants de 10 ans à 14 ans, ce dispositif a pour objectif d'inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale. Pour cela, des structures accueillantes (Associations, services publics, établissements sociaux et médicosociaux) ont proposé aux volontaires la réalisation d'une action qui devait durer une heure. En contre partie, les jeunes ont bénéficié d'une réduction de 5 €, sous forme d'avoir, sur les activités proposées par la MDE (séjours).

La mise en place de ce dispositif est définie par une convention tripartite impliquant :

* *Une structure accueillante* : Après s'être mise d'accord avec la venue d'un jeune volontaire, elle reçoit une convention de la MDE. Une fois les conventions remplies (signées par le jeune volontaire, ses tuteurs légaux, le président de « La maison des enfants » ainsi que celui de la structure accueillante), le jeune volontaire effectue son action d'une heure. A son terme, la structure accueillante valide l'action effectuée en signant le Passeport Jeune Volontaire.

* *La maison des enfants* : Une fois que le jeune volontaire a pris contact avec la structure accueillante, la MDE envoie trois conventions à cette structure. Celle-ci accepte ou non la venue du jeune et transmet les documents à la MDE. En parallèle, les jeunes auront reçu un Passeport Jeune Volontaire leur permettant d'effectuer quatre actions dans l'année. Une fois le passeport signé par la structure accueillante, le jeune peut bénéficier d'une réduction de 5 € sur les activités de la MDE.

* *Un jeune volontaire* : Le jeune volontaire devra rechercher et proposer ses services auprès des structures précitées. Si un accord est trouvé, il prévient la MDE qui transmettra des conventions à la structure concernée. En parallèle, un Passeport Jeune Volontaire lui sera transmis pour pouvoir recenser les actions effectuées.

Pour la première année, six passeports jeunes volontaires ont été réalisés. Nous reconduirons cette expérience en 2015.

c. Le transports aux activités sportives

Suite à plusieurs demandes des familles, notre association a proposé d'emmener les enfants en minibus aux activités sportives lors des mercredis après midi. Ce service, facturé 2 € par mercredi, contribue à la valorisation des activités portées par des clubs sportifs de la commune de CHAUVE.

Le bilan 2014 est mitigé puisque neuf enfants ont bénéficié de notre service mais la fréquentation moyenne est de 4 par mercredi.

d. Le service de restauration

La réforme des rythmes scolaires a abouti, en septembre 2014, à la fermeture de l'accueil de loisirs les mercredis matins et à la création d'une nouvelle répartition des temps scolaires.

Les deux écoles de CHAUVE étant désormais ouvertes les mercredis matins, les familles avaient émis le souhait de pouvoir inscrire leur enfant au restaurant scolaire le midi sans les inscrire obligatoirement à l'accueil de loisirs l'après midi. Une enquête de satisfaction avait été réalisée en amont et démontrait que 80 familles étaient susceptibles d'utiliser ce service.

Sur les quatre derniers mois de 2014, la moyenne des enfants fréquentant le restaurant scolaire était de 11.2 par mercredi et 26 enfants y ont été inscrits au moins une fois.

e. Le Poulailleur communal

En 2013, l'équipe pédagogique a proposé aux familles de CHAUVE de créer un poulailleur communal. Deux objectifs intéressaient alors le groupe de travail mis en place :

- * concevoir un poulailleur pour pouvoir réintroduire les œufs dans des ateliers culinaires éducatifs. Nous souhaitons sensibiliser les enfants à la qualité des produits consommés sur nos temps d'accueil et valoriser le « fait maison » ;
- * proposer aux enfants et aux habitants de réfléchir au gaspillage alimentaire et de réutiliser ces déchets en nourrissant les poules.

Nous avons reçu l'aval de la Direction des Services Vétérinaires pour utiliser les œufs et trouver un accord avec le prestataire en charge de la restauration scolaire pour récupérer les produits alimentaires.

Plusieurs réunions ont été organisées avec différents acteurs du territoire : Commune de CHAUVE, Conseil Général, Foyer d'Accueil Médicalisé Notre dame de terre neuve, l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail d'ARTHON EN RETZ, l'association Hirondelle, l'école St Joseph et plusieurs familles de la commune.

Un temps fort a ensuite été proposé à tous les habitants de la commune. Des animations et des jeux autour des poules ont rassemblé cinquante habitants. A cette occasion, nous avons invité tous les participants à une réunion pour lancer le projet.

Lors de cette dernière rencontre, nous avons estimé qu'il y avait trop peu de familles présentes pour qu'elles puissent porter ce projet avec l'association. Nous avons donc mis un terme à celui-ci.

LE RAPPORT FINANCIER

2014

- Maison des enfants -

III. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier 2014 reprend l'ensemble des éléments importants issus du compte de résultat 2014⁵, du bilan de 2014 et du suivi de trésorerie.

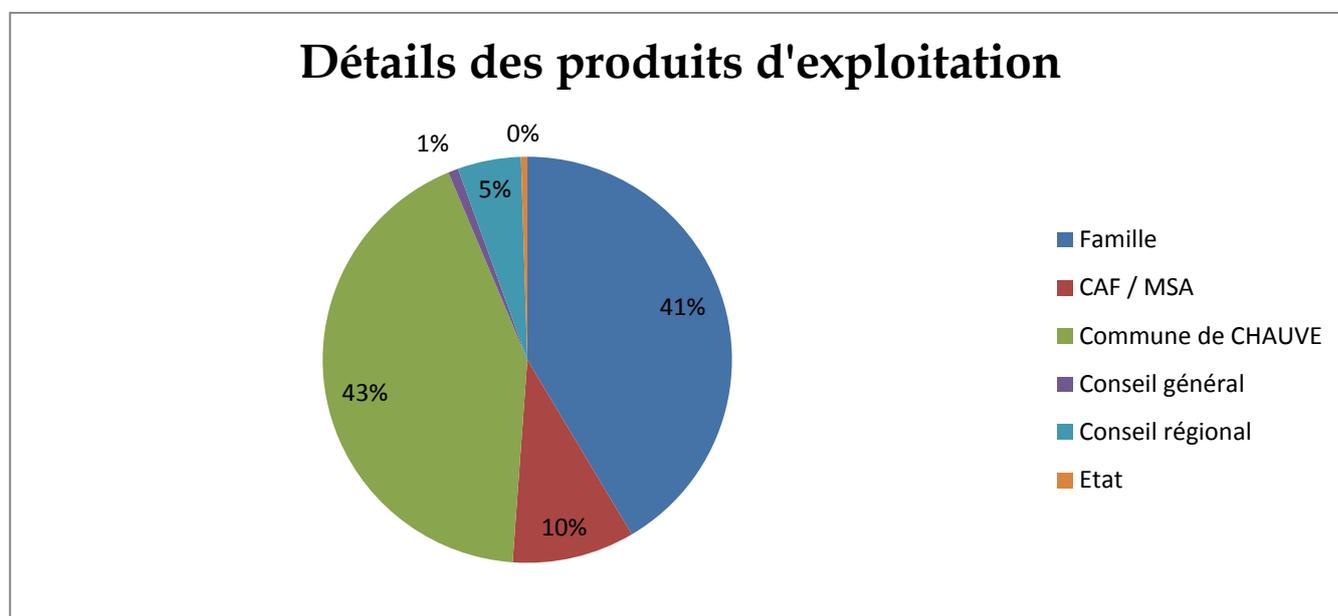
Le budget prévisionnel 2015⁶ est, quant à lui, référencé dans les annexes.

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation représentent les gains de l'association liés à ses activités (Accueil de loisirs et Accueil périscolaire).

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/14
Produits d'exploitation	176 585 €	182 748 €	216 210 €	229 255 €	+ 6 %

La répartition des produits d'exploitation est synthétisée dans le graphique suivant :



En 2014, les participations des familles ont été de 83 060 €, soit 519 € de moins qu'en 2013. Cette légère diminution, malgré une fréquentation globale en augmentation, s'explique par la mise en place d'une facturation plus adaptée aux ressources des familles. Ainsi, la baisse de nos tarifs sur l'accueil de loisirs et la création de forfaits « fratrie » ont diminué l'apport des familles mais ont contribué à une meilleure fréquentation de nos services.

Les prestations C.A.F., calculées en fonction des heures facturées aux familles, augmentent proportionnellement à notre activité, soit 1 070 € de plus qu'en 2013.

Les subventions d'exploitation 2014 ont été de 91 609 €, soit 4 288 € de moins qu'en 2013. Les partenaires suivants ont participé à la réalisation de notre activité :

- * La commune de CHAUVE a attribué, pour 2014 et dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, une subvention de 85 232 €, subvention diminuée de 6 175 € par rapport à 2013. Cette subvention comprend le financement des activités de l'association (81 260 €) ainsi que la prise en charge de l'emploi tremplin (3 972 €).
- * Le Conseil Général, via le dispositif COLA (Contrat d'Objectif Local d'Animation), a attribué une subvention de 1 600 € à l'association, soit 400 € de moins qu'en 2013.

⁵ Cf. Annexe « Rapport financier 2014 », p.29

⁶ Cf. Annexes « Produits - Budget prévisionnel » et « Charges - Budget prévisionnel », p.27 à 28

- * La Caisse d'Allocations Familiales a attribué une subvention de 2 778 € à l'association. Celle-ci est venue conforter la réorganisation de la maison des enfants (investissements liés à l'achat de matériel), valoriser l'élaboration d'un plan de communication et soutenir la création des actions jeunes.
- * Le dispositif « Etat, Ville, Vie, Vacances » a attribué une subvention de 1 000 € pour l'organisation des séjours en faveur des adolescents. Ce financement Conseil Général et Caisse d'Allocations Familiales est identique à celui de 2013.

Les transferts de charge liés à l'Emploi Tremplin (financement Conseil Régional) ont été de 9 031 € en 2014, soit une baisse de 2 342 € par rapport à 2013. Ces transferts de charge, en diminution progressive depuis la création du poste de direction, se termineront en février 2015.

Les transferts de charge liés au contrat d'avenir (financement de l'Etat) ont été de 4 083 € en 2014. Ces transferts de charge ont débuté au 1^{er} septembre 2014 et correspondent à la prise en charge du poste de coordinateur de projets (coordination des TAPS, encadrement des actions jeunes, développement de nouveaux projets..).

Les transferts de charge liés au contrat d'accompagnement à l'emploi (financement de l'Etat) ont été de 2 478 €. Ces transferts de charge ont débuté au 1^{er} septembre 2014 et correspondent à la prise en charge du poste d'animateur « responsable communication ».

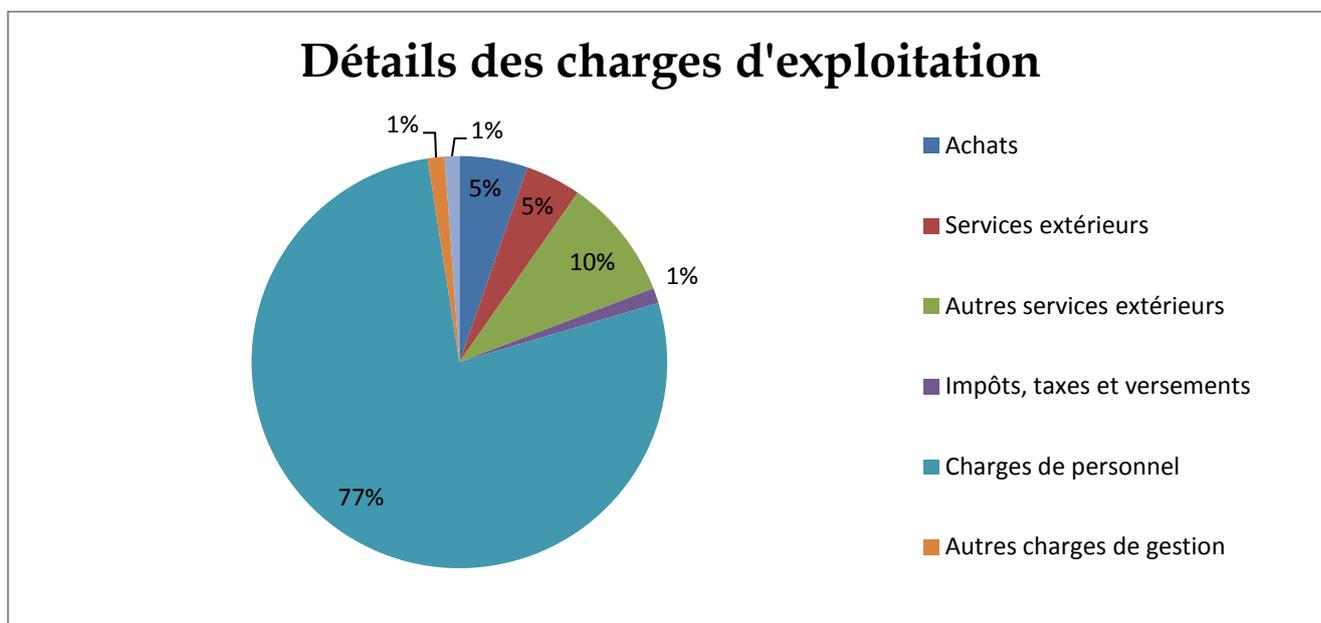
Les cotisations des adhérents ont été de 2 935 € en 2014, soit une augmentation de 306 € par rapport à 2013. Cette évolution est liée à une meilleure fréquentation de nos services sur l'année 2014.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation traduisent la perte de richesse de l'association nécessaire à la création et au développement des services.

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/14
Charges d'exploitation	172 313 €	196 219 €	196 227 €	204 379 €	+ 4 %

La répartition des charges d'exploitation est synthétisée dans le graphique suivant :



En 2014, les charges de personnel ont été de 157 752 €, soit 11 599 € de plus qu'en 2013. Cette forte augmentation est liée à l'intervention des animateurs sur les activités périscolaires (réforme des rythmes scolaires mise en application au 1^{er} septembre 2014). Néanmoins, la réorganisation des plannings de travail, avec la perte des temps d'animation le mercredi matin, a permis d'amortir l'augmentation des charges de travail et a contribué au contrôle des charges de personnel pour les activités périscolaires (TAPS).

Une indemnité de rupture conventionnelle a été versée à Mélodie ELOUARD pour une somme de 846 €.

Les autres services extérieurs ont été de 19 489 € en 2014, soit 4 089 € de plus qu'en 2013. Les principaux postes de charges se déclinent ainsi :

- * Le personnel extérieur (poste mutualisé de comptable) est valorisé à 2 959 € en 2014, soit 1 935 € de plus qu'en 2013. Cette augmentation est due à la diminution des aides « Fondation de France » affectées, en 2014, sur ce poste de travail ;
- * Les charges liées aux services « paie » et « gestion comptable » ont été de 2 672 €. Cette prestation est assurée par la fédération Animation Rurale 44 ;
- * Les sorties et intervenants représentent 1 996 € et comprennent toutes les prestations pédagogiques ;
- * La formation du personnel est valorisée à 2 130 € en 2014, soit 1 890 € de moins qu'en 2013 ;
- * L'hébergement est valorisé à 1 873 € en 2014, soit 1 300 € de plus qu'en 2013. Sur cette enveloppe supplémentaire, une somme de 866 € a été refacturée aux autres structures qui ont participé aux séjours (avance des coûts des hébergements par la MDE) ;
- * Les frais de télécommunication ont été de 1 086 € en 2014, soit 238 € de moins qu'en 2013.

Les services extérieurs ont été de 8 842 € en 2014, soit 6 048 € de moins qu'en 2013. Le service de restauration représente 6 052 € de cette classe de compte et comprend tous les repas facturés lors des mercredis, des vacances scolaires et des vacances estivales. La maintenance informatique, valorisée à 1 425 €, a augmenté de 161 € par rapport à 2013.

Les achats ont été de 10 874 € en 2014, soit 2 466 € de plus qu'en 2013. Les fournitures alimentaires ont fortement augmenté (6 270 € en 2014, soit 3 303 € de plus qu'en 2013) du fait d'une bascule des fournitures « goûters » du compte « Océane de restauration » (classe de compte Services Extérieurs) au compte « Fournitures alimentaires (classe de compte Achats). Entre 2013 et 2014, les fournitures de bureau ont diminué de 972 € et les fournitures pédagogiques ont diminué de 667 €. Les comptes « Petit équipement » et « Petit matériel pédagogique » ont augmenté, pour l'ensemble des deux comptes, de 1 047 €.

Les impôts, taxes et versements ont été de 2 409 € en 2014, soit 365 € de moins qu'en 2013.

Les autres charges de gestion ont été de 2 694 € en 2014, soit 54 € de plus qu'en 2013. Les adhésions ayant été plus importantes en 2014, les cotisations versées à la fédération Animation Rurale 44 ont également augmenté.

Enfin, les dotations aux amortissements et provisions ont été de 2 320 € en 2014, soit 3 642 € de moins qu'en 2013. Deux postes de charge sont concernés par cette diminution :

- * Les dotations aux amortissements ont diminué de 515 € entre 2013 et 2014. Le renouvellement des équipements pédagogiques est prévu sur plusieurs exercices et reste stable pour l'exercice concerné ;
- * Avant 2013, l'association n'avait pas encore provisionné de fonds pour préparer les départs en retraite des salariés. Un abondement de 3 682 € avait été prévu en 2013 pour rattraper ce retard. En 2014, le provisionnement de ces fonds retrouve un ratio habituel, soit 555 €.

Les produits financiers

Les produits financiers correspondent aux produits issus du placement de la trésorerie.

	2012	2013	2014	Evolution 2013/14
Produits financiers	233 €	111 €	116 €	+ 5 €

L'association a stabilisé sa trésorerie en 2014, d'où une légère augmentation de ses produits financiers.

Les charges financières

Aucunes charges financières n'ont été répertoriées en 2012, 2013 et 2014.

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont des gains sur lesquels l'association ne fonde pas ses activités. Ils sont ponctuels et n'ont pas vocation à financer durablement l'association.

	2012	2013	2014	Evolution 2013/14
Produits exceptionnels	36 €	4 900 €	3 638 €	- 1 262 €

Les produits exceptionnels ont diminué entre 2013 et 2014. Ils comprennent, pour 2 788 €, le remboursement d'une formation Sauveteur Secouriste du Travail ayant eu lieu en 2013. Ils intègrent également la régularisation des états de plusieurs organismes sociaux (Malakoff médéric, AGRR..).

Les charges exceptionnelles

Comme pour les produits, les charges exceptionnelles sont des coûts ponctuels, liés à des évènements non programmés dans l'association.

	2012	2013	2014	Evolution 13/14
Charges exceptionnelles	1 672 €	5 768 €	513 €	- 5 255€

Les charges exceptionnelles 2014 ont connu une forte baisse entre 2013 et 2014. Elles étaient, en 2013, très importantes puisque l'association avait pris en charge le financement d'un contrat de sécurisation professionnel pour le poste d'Elisa CUPIF. Pour l'exercice 2014, ces charges représentent des écarts entre les remises de chèques sur le logiciel Aïga et le transfert en comptabilité sur le logiciel EBP sur l'année 2011 (écritures non répertoriées jusqu'en 2014).

ANNEXE « GOUVERNANCE ASSOCIATIVE »

CONSEIL D'ADMINISTRATION « LA MAISON DES ENFANTS »

GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

BUREAU

Président : Benoit MONIER

Vice-président : Sophie MONIER

Trésorière : Marie laure PIERRARD

Secrétaire : Sophie QUERNEZ

Vice-secrétaire : Virginie LE DIAGON

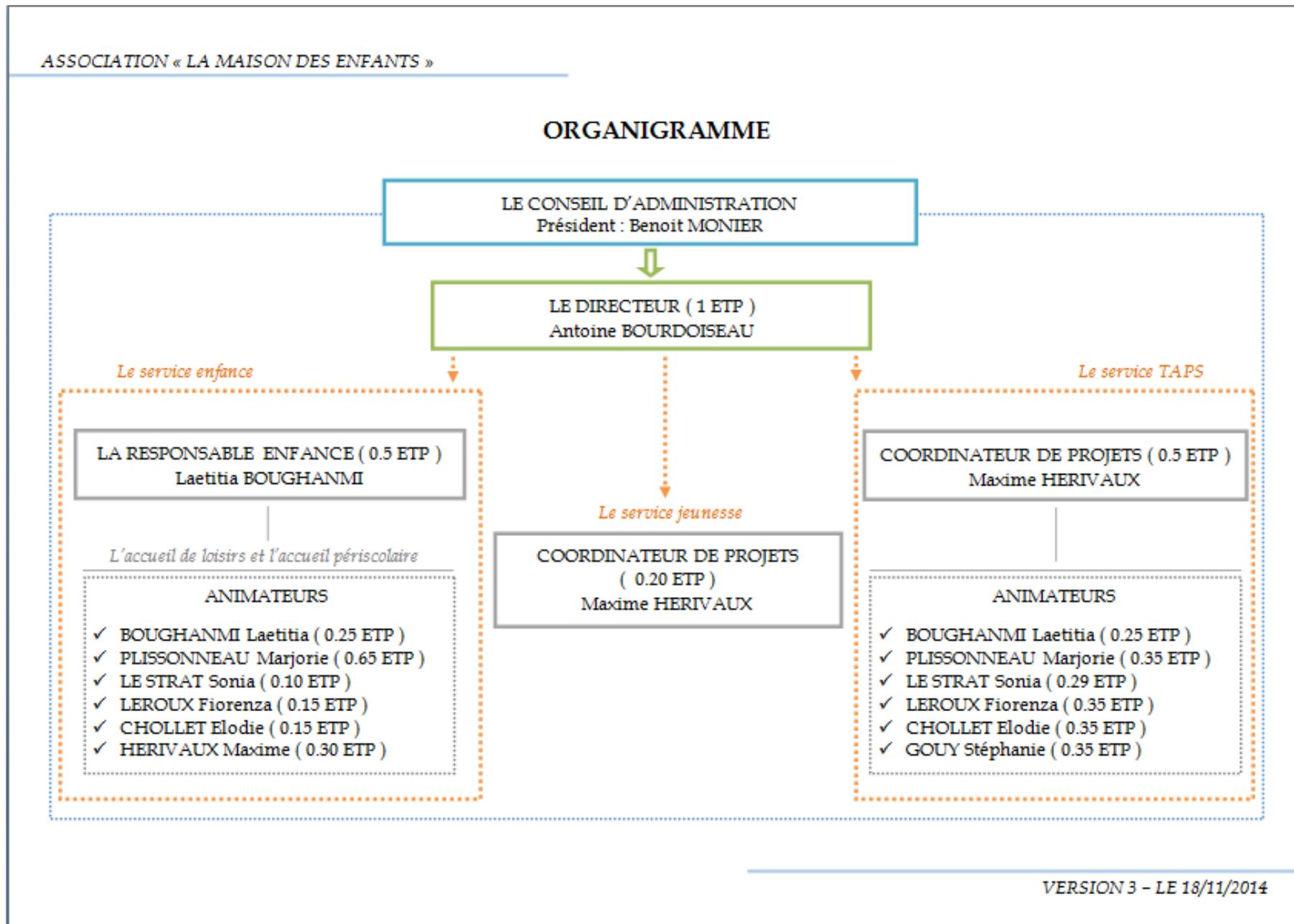
Le Conseil d'administration

- | | | | |
|---------------------|----------------------|------------------------|--------------------|
| ✓ AVENARD Bérangère | ✓ GAUTREAU Natacha | ✓ MONIER Benoit | ✓ QUERNEZ Sophie |
| ✓ BEAUCHENE Marlène | ✓ JAUNET Karine | ✓ MONIER Sophie | ✓ ROUSSEAU Olivier |
| ✓ CENIER Xavier | ✓ LE DIAGON Virginie | ✓ PICARD Garlonn | ✓ VOUYOUX Nadège |
| ✓ DARBOIS Sonia | ✓ LE PERROT Solenn | ✓ PIERRARD Marie laure | |

La commission Finance

- | | | |
|-----------------|------------------------|-------------------|
| ✓ MONIER Benoit | ✓ PIERRARD Marie Laure | ✓ Elus municipaux |
|-----------------|------------------------|-------------------|

ANNEXE « ORGANIGRAMME »



ANNEXE « TARIFICATION 2014/2015 »

Accueil périscolaire

De 0 à 400	0,36 €
De 401 à 600	0,40 €
De 601 à 800	0,47 €
De 801 à 1000	0,51 €
De 1001 à 1200	0,55 €
De 1201 à 1400	0,56 €
De 1401 à 1600	0,57 €
1601 et +	0,58 €

Accueil de loisirs - mercredis

Accueil de loisirs - Mercredis

<i>Repas compris</i>	<i>Forfait 1 enfant</i>	<i>Forfait 2 enfants</i>	<i>Forfait 3 enfants</i>
De 0 à 400	7,75 €	6,98 €	6,20 €
De 401 à 600	8,25 €	7,43 €	6,60 €
De 601 à 800	8,75 €	7,88 €	7,00 €
De 801 à 1000	9,25 €	8,33 €	7,40 €
De 1001 à 1200	9,75 €	8,78 €	7,80 €
De 1201 à 1400	10,25 €	9,23 €	8,20 €
De 1401 à 1600	10,75 €	9,68 €	8,60 €
De 1601 et +	11,25 €	10,13 €	9,00 €

Tarifs habitants autres communes : + 2 € la demi-journée

Accueil de loisirs - petites et grandes vacances

Accueil de loisirs - Petites et grandes vacances

<i>Forfait pour 1 enfant</i>	<i>1 jour</i>	<i>2 jours</i>	<i>3 jours</i>	<i>4 jours</i>	<i>5 jours</i>
De 0 à 400	10,13 €	14,40 €	21,60 €	28,80 €	36,00 €
De 401 à 600	14,13 €	16,80 €	25,20 €	33,60 €	42,00 €
De 601 à 800	17,13 €	19,20 €	28,80 €	38,40 €	48,00 €
De 801 à 1000	19,13 €	21,60 €	32,40 €	43,20 €	54,00 €
De 1001 à 1200	21,13 €	24,00 €	36,00 €	48,00 €	60,00 €
De 1201 à 1400	22,33 €	26,40 €	39,60 €	52,80 €	66,00 €
De 1401 à 1600	23,13 €	28,80 €	43,20 €	57,60 €	72,00 €
De 1601 et +	24,13 €	31,20 €	46,80 €	62,40 €	78,00 €

Tarifs habitants autres communes : + 5 € par forfait

<i>Forfait pour 2 enfants</i>		<i>1 jour</i>	<i>2 jours</i>	<i>3 jours</i>	<i>4 jours</i>	<i>5 jours</i>
Quotient familial	De 0 à 400	9,12 €	12,96 €	19,44 €	25,92 €	32,40 €
	De 401 à 600	12,72 €	15,12 €	22,68 €	30,24 €	37,80 €
	De 601 à 800	15,42 €	17,28 €	25,92 €	34,56 €	43,20 €
	De 801 à 1000	17,22 €	19,44 €	29,16 €	38,88 €	48,60 €
	De 1001 à 1200	19,02 €	21,60 €	32,40 €	43,20 €	54,00 €
	De 1201 à 1400	20,10 €	23,76 €	35,64 €	47,52 €	59,40 €
	De 1401 à 1600	20,82 €	25,92 €	38,88 €	51,84 €	64,80 €
	De 1601 et +	21,72 €	28,08 €	42,12 €	56,16 €	70,20 €

Tarifs habitants autres communes : + 5 € par forfait

<i>Forfait pour 3 enfants</i>		<i>1 jour</i>	<i>2 jours</i>	<i>3 jours</i>	<i>4 jours</i>	<i>5 jours</i>
Quotient familial	De 0 à 400	8,11 €	11,52 €	17,28 €	23,04 €	28,80 €
	De 401 à 600	11,31 €	13,44 €	20,16 €	26,88 €	33,60 €
	De 601 à 800	13,71 €	15,36 €	23,04 €	30,72 €	38,40 €
	De 801 à 1000	15,31 €	17,28 €	25,92 €	34,56 €	43,20 €
	De 1001 à 1200	16,91 €	19,20 €	28,80 €	38,40 €	48,00 €
	De 1201 à 1400	17,87 €	21,12 €	31,68 €	42,24 €	52,80 €
	De 1401 à 1600	18,51 €	23,04 €	34,56 €	46,08 €	57,60 €
	De 1601 et +	19,31 €	24,96 €	37,44 €	49,92 €	62,40 €

Tarifs habitants autres communes : + 5 € par forfait

Restauration - Mercredis

Restauration		Accueil péri restauration	
<i>Mercredis</i>	<i>Repas</i>	<i>Mercredis</i>	<i>Quart d'heure</i>
Quotient familial	De 0 à 400	4,65 €	0,36 €
	De 401 à 600	4,75 €	0,40 €
	De 601 à 800	4,85 €	0,47 €
	De 801 à 1000	4,95 €	0,51 €
	De 1001 à 1200	5,05 €	0,55 €
	De 1201 à 1400	5,15 €	0,56 €
	De 1401 à 1600	5,25 €	0,57 €
	De 1601 et +	5,35 €	0,58 €

ANNEXE « PRODUITS – BUDGET PREVISIONNEL 2015 »

Confère pièce jointe au rapport d'activités

ANNEXE « CHARGES – BUDGET PREVISIONNEL 2015 »

Confère pièce jointe au rapport d'activités

ANNEXE « RAPPORT FINANCIER 2014 »

Confère pièce jointe au rapport d'activités